



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 177 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteuse : M^{me} Sarah Zahirah **Ruhama** (Malaisie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale à la demande de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, du Nigéria, d'Oman, du Pakistan et du Rwanda.
2. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 14^e et 32^e séances, tenues respectivement le 13 octobre et le 3 novembre 2022. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 8 juin 2022, adressée au Secrétaire général par les représentants des États mentionnés au paragraphe 1 auprès de l'Organisation ([A/77/141](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.6/77/L.2](#)

5. À la 14^e séance, le 13 octobre, le représentant de l'Arabie saoudite a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique » ([A/C.6/77/L.2](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bahreïn, Chypre, Djibouti, Guinée équatoriale, Jordanie,

¹ [A/C.6/77/SR.14](#) et [A/C.6/77/SR.32](#).



Koweït, Maroc, Nigéria, Oman, Pakistan et Rwanda. Il a par ailleurs annoncé que l'Égypte s'était jointe aux auteurs du projet de résolution.

6. À la 32^e séance, le 3 novembre, le représentant de l'Arabie saoudite a annoncé que le Lesotho, la Mauritanie, l'Ouganda et le Qatar s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/77/L.2](#) sans le mettre aux voix (voir par. 8).

III. Recommandation de la Sixième Commission

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération numérique,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation de coopération numérique à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.
